

Le Mag' de Saillans



Place Maurice Faure
26340 Saillans
tél. 04 75 21 51 52
e-mail : mairie@mairiedesaillans26.fr
www.mairiedesaillans26.fr
www.facebook.com/SaillansBiovallee
www.instagram.com/communedesaillans26
www.panneauocket.com



Lettre d'information municipale - N°17 / Novembre 2025



L'érito du maire

La rentrée



La rentrée 2025 se conjugue avec une entrée. Il y a les traditionnelles rentrées après les vacances estivales : rentrées scolaires, professionnelles, associatives, économiques, culturelles, politiques...

Mais il y a aussi l'entrée dans un monde tumultueux et dans une société bousculée. L'entrée dans des relations internationales incertaines.

L'avenir est par définition imprévisible, mais il n'est plus sur une trajectoire de progrès et de développement au bénéfice de tous, comme il avait pu être espéré : l'avenir n'est plus ce qu'il était !

Cette rentrée est aussi le début d'une échéance municipale avec des élections (toujours) prévues en mars 2026. Pendant cette période, la communication est encadrée, mais possible si elle respecte quelques règles. C'est ce que nous faisons dans ce nouveau numéro du Mag', dans la continuité des précédents.

Des dossiers et des projets sont encore en cours. Tous les élus, accompagnés par le personnel de la mairie, resteront investis jusqu'au dernier jour de leur mandat, pour Saillans et ses habitants.

Bonne lecture.

François Brocard

Josselin Billard poursuit sa mission



Le 1^{er} octobre 2024, Josselin Billard, 32 ans, originaire de Grenoble et titulaire d'un master en management communication et conduite du changement, a rejoint l'équipe administrative de la mairie pour une mission de 12 mois en tant que Volontaire Territorial en Administration (VTA). Un dispositif financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires permettant aux communes rurales engagées dans des projets de bénéficier des compétences de jeunes diplômés.

La mission de Josselin s'est achevée le 30 septembre 2025. Bien que le dispositif VTA ne soit pas reconduit, la commune a souhaité prolonger cette collaboration 6 mois de plus, afin de poursuivre le travail engagé sur les projets importants : la création d'une passerelle sur la RD 93, la réhabilitation de la Maison de l'Écho, les travaux de réfection et d'aménagement du boulevard de l'Écho et la Soubeyranne, ainsi que la reprise en régie communale de la compétence cantine et périscolaire. Josselin s'est déclaré ravi de prolonger cette expérience sur des projets qui lui semblent cohérents et au service des Saillans.



Passage de relais au secrétariat général de la mairie...



Fin septembre 2025, Nathalie Bonnat, secrétaire générale de la mairie depuis 2016, a quitté ses fonctions après neuf années passées au service de la commune.

Elle est remplacée par Dominique Bouchard, qui a pris ses fonctions dès le 25 août 2025 afin de prendre connaissance de tous les dossiers.

Âgé de 57 ans, il possède plus de trente ans d'expérience dans la fonction territoriale. Il occupait jusqu'ici le poste de responsable des finances à la mairie de Ternay (Rhône). Il a également été directeur général des services à la mairie de Froges (Isère) et dans une communauté de communes de la Creuse, ainsi que directeur des finances de la Communauté d'agglomération de Vienne (Isère). Sa candidature à Saillans a été motivée par l'envie de relever un nouveau défi en reprenant un poste de secrétaire général au sein d'une commune qu'il ne connaît pas encore. Le territoire lui est toutefois familier, puisqu'il y compte de la famille et apprécie particulièrement la région.

Le maire, François Brocard, souligne que le départ de Nathalie Bonnat marque la fin d'une collaboration efficace et constructive qui a permis de faire avancer les projets de la commune. Il rappelle que plusieurs chantiers importants restent à mener dans les derniers mois de la mandature et se réjouit de pouvoir compter sur l'expérience de Dominique Bouchard.

...ainsi qu'à l'accueil du secrétariat



Le 20 octobre 2025, Laetitia Do Nascimento a pris ses fonctions à l'accueil du secrétariat de la mairie. Installée à Die depuis un peu plus d'un an, cette Sarthoise d'origine, âgée de 34 ans, a notamment été chargée d'accueil au Théâtre de la Ville de Paris et cheffe de projet numérique à Montréal, au Canada.

Elle succède à Mélaine Renault, en poste à Saillans depuis 18 mois et qui s'en retourne à Die, sa ville de résidence, pour intégrer l'équipe administrative de la Sous-Préfecture.



Denis Benoit nous a quittés



Denis Benoit, maire d'Aoste-sur-Sye et président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, est décédé le 31 août 2025.

L'ensemble du conseil municipal de Saillans a une pensée pour l'homme et pour l'élu, pour sa personne et pour son engagement, au service de sa commune et du territoire. Nous saluons sa mémoire et présentons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

(Photo CCCPS)

Appel au civisme pour vivre mieux ensemble

La qualité de vie à Saillans dépend de l'engagement de chacun. Même de petites incivilités peuvent nuire à l'environnement commun, d'où l'importance de respecter certaines règles pour préserver la propreté, la tranquillité et la convivialité du village.

Les nuisances sonores

Le bruit est l'une des premières sources de gêne dans la vie quotidienne. Travaux de bricolage, tonte de pelouse, outils motorisés, musique trop forte, cris ou aboiements prolongés, etc. : chacun peut, parfois sans s'en rendre compte, perturber la tranquillité de ses voisins.



BRUITS de voisinage
Tous responsables
Tous concernés

Un bruit ponctuel (par exemple une fête) ou répétitif (aboiements, musique forte), de jour (7 h à 22 h) comme de nuit (22 h à 7 h) peut caractériser une nuisance sonore. Pour les particuliers il y a une tolérance pour des bruits

(tondeuse, bricolage...) de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, sauf dimanche et jours fériés. Pour les entreprises (par exemple entreprises de jardinage ou de travaux publics) tolérance de 7 h à 20 h, sauf dimanche et jours fériés.

En cas de nuisances sonores, plusieurs textes de loi s'appliquent. Mais l'administration ne peut pas tout. La cohabitation harmonieuse passe d'abord par le civisme et le respect mutuel.

En cas de difficultés, deux démarches sont possibles : contacter la mairie pour information (rappel des règles, échanges entre les parties, recherche de solutions amiables) ou bien faire appel au conciliateur de justice.

À Saillans, M. Didier Lalanne reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi à la mairie. Son rôle est d'accompagner les personnes en conflit de voisinage, en toute neutralité et impartialité, afin de rétablir le dialogue et de trouver un accord.

Pour le joindre : 06 64 95 70 28 / didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr.

Les mégots de cigarette

Jeté dans un caniveau, un mégot pollue plusieurs centaines de litres d'eau et finit souvent sa course dans la rivière. Il s'agit d'un déchet qui met plus de dix ans à se dégrader et qui contient de nombreuses substances toxiques. Des cendriers sont installés dans différents endroits du village : utilisez-les !



Les déjections canines

Nos compagnons à quatre pattes font partie intégrante de la vie du village, et leur présence est précieuse. Mais leurs besoins naturels ne doivent pas devenir une contrainte pour les piétons. Des distributeurs de sacs "ToutouneT" sont installés dans plusieurs endroits de la commune. C'est gratuit et facile d'emploi : utilisez-les !

Reprise de concessions funéraires au cimetière



Afin d'éviter l'agrandissement du cimetière, la commune a choisi d'engager, en mai 2023, une procédure de reprise des concessions funéraires laissées à l'abandon.

Conduite dans le respect des dispositions réglementaires, cette démarche a amené le conseil municipal à se prononcer, en décembre 2024, en faveur de la reprise de 9 concessions en état évident d'abandon. Les travaux, confiés à l'entreprise Global Home, ont été réalisés en septembre 2025, en suivant une procédure rigoureuse pour respecter les droits des familles et la mémoire des défunt, tout en garantissant la décence du cimetière.

À noter qu'une nouvelle campagne de reprise concernant dix autres concessions vient d'être engagée.



Dans le rétro...

147 écoliers ont fait leur rentrée



Lundi 1^{er} septembre 2025, 147 écoliers ont fait leur rentrée au groupe scolaire Diane-Lometto.

- 43 en maternelle répartis dans 2 classes, avec pour enseignants Lidwine Viougeas, également directrice, Sylvie Sauvaire et Jean-Baptiste Taraud. Les Atsem sont Annick Gramond-Poncet et Amélie Acker. Fathia Cordet, AESH, accompagne les élèves en situation de handicap.
- 104 en élémentaire répartis dans 4 classes. Sylvie Boutet-Martin, directrice, encadre 25 élèves de CE2-CM1. Soazig Thomas et Jean-Baptiste Taraud partagent une classe de 24 CP-CE1. Muriel Girain accompagne 24 élèves de CE1-CE2. Betty Ponton accueille 28 CM2. Les AESH sont Marion Bret, Roxane Duquesne et Fathia Cordet.

Succès du Forum des associations



Plus d'une trentaine d'associations étaient présentes lors de l'édition 2025 du Forum des associations qui s'est tenue le samedi 6 septembre au Parc des Chapelains.

400 participants à Festi'Rando



Festi'Rando est un évènement organisé par la Fédération Française de Randonnée de la Drôme. Son édition 2025 s'est déroulée à Saillans dimanche 12 octobre. La commune y a participé avec les associations locales Rochecourbe Escapade et Patrimoine au Pays des 3 Bechs.

Sous un soleil radieux, bénévoles, randonneurs et visiteurs se sont retrouvés au Parc des Chapelains pour fêter le plaisir de marcher en groupe.

Plus de 400 personnes ont randonné sur les beaux sentiers environnant notre commune, chacune ayant choisi l'un des 4 parcours proposés.

La commune étend son agglomération



Les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération de Saillans sur l'avenue Georges Coupois ont été déplacés début septembre 2025.

Situés auparavant au niveau du Camping des Chapelains, ils sont désormais en amont des bureaux du SMRD et de la maison intercommunale de l'enfance (regroupant la crèche Les P'tits Bouts et l'ALSH des Trois Bechs), ainsi que du centre de soins Le Solaure.

En plus de localiser la limite d'agglomération, le panneau d'entrée est porteur d'une limitation de vitesse à 50 km/h, alors qu'elle était à 70 km/h auparavant sur ce secteur.

D'autres mesures de sécurisation de cette avenue sont prévues.

L'église restaurée et les ruelles rénovées inaugurées



Le samedi 27 septembre 2025, habitants, élus et partenaires se sont retrouvés nombreux pour célébrer l'aboutissement de deux projets structurants : la restauration de l'église Saint-Géraud et la rénovation des ruelles du centre ancien.

Cet évènement a débuté par une visite des ruelles, transformées après deux ans de travaux. Réseaux souterrains, revêtements et aménagements de surface ont été entièrement refaits, donnant une nouvelle physionomie au cœur du village. Ces travaux, menés sur deux ans avec le SMPAS (syndicat intercommunal des eaux), ont aussi été l'occasion d'associer la population à travers des chantiers participatifs pour l'aménagement de l'ambiance des ruelles.

Dans l'église Saint-Géraud, classée monument historique, la cérémonie a mis en valeur l'aboutissement d'un long parcours de restauration entamé il y a près de trente ans, avec le soutien essentiel de l'association PRESAGE. La dernière phase, lancée en 2021, a nécessité plus de quatre ans de travaux. Aujourd'hui, le résultat suscite l'admiration et a redonné à l'édifice toute sa beauté et son rayonnement patrimonial.

Cette inauguration s'est conclue en musique, les voix et instruments des ensembles locaux (Chorale de Saillans, PEPS et Symphonic Saillans Orchestra) résonnant sous les voûtes de l'église restaurée, dans une atmosphère à la fois chaleureuse et emplie d'émotion.



La Maison intercommunale de l'enfance a vu le jour

L'ancien Ehpad des Opalines de Saillans a été réhabilité par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPSS) pour accueillir la nouvelle Maison intercommunale de l'enfance. Le bâtiment, désormais à énergie positive, regroupe plusieurs services :

- ▶ la crèche associative "Les P'tits Bouts", auparavant au centre du village, qui passe de 12 à 18 places et élargit ses horaires ;
- ▶ l'accueil de loisirs sans hébergement "ALSH des Trois Becs" pour les 3-11 ans, avec 20 places pendant les vacances et incluant un nouveau groupe dédié aux 3-5 ans ;
- ▶ les permanences du Relais petite enfance et du Lieu d'accueil enfants-parents, qui accompagnent les familles dans toutes les étapes de la parentalité.



Lors de l'inauguration, le 24 septembre 2025, toutes les personnalités présentes ont rappelé l'importance de ce projet structurant pour le territoire. Car cette Maison intercommunale de l'enfance n'est pas seulement un lieu d'accueil : c'est un lieu de vie, d'éducation et d'éveil pour les enfants, mais aussi de soutien pour les parents. Elle contribue à faire du Cœur de Drôme un territoire attractif, solidaire et durable, où il fait bon vivre et grandir.



En bref !

Le frelon asiatique est de retour



Le frelon asiatique se distingue du frelon européen par le fait qu'il est plus trapu, noir avec un anneau orange à l'extrémité et des pattes jaunes.

<https://www.freolonsasiatiques.fr/frelon-asiatique/identifier>

La Communauté de communes prend en charge une partie de la destruction des nids de frelons asiatiques, ce qui permet de réduire la participation financière des particuliers habitant le territoire à 75 € par nid.

Le signalement d'un nid peut se faire sur le site : freolonsasiatiques.fr

À Saillans, le référent frelon asiatique pour le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) est Daniel PETIT joignable au 06 72 45 52 55. N'hésitez pas à le contacter. Il se rend sur place pour confirmer la présence d'un nid de frelons asiatiques. Il envoie ensuite un rapport au GDS26 qui contacte un désinsectiseur pour le traitement. Le coût est alors de 25 € au lieu de 75 €.

Le frelon asiatique est un prédateur d'abeilles et dangereux pour l'humain.

Plus d'infos : <https://santeabeille26.fr/frelon-asiatique/>

Le CCAS a reçu un don de 2 000 €



Lors de la journée portes ouvertes de la Recyclerie, samedi 12 octobre 2025, l'association La Ferme à Cycles, gestionnaire du lieu, a fait don de 2 000 € au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saillans.

La remise symbolique du chèque s'est déroulée en présence du maire François Brocard, de ses adjointes Dominique Balderanis et Annette Gueydan, ainsi que des trois co-présidents de l'association : Anne-Marie Berry, Florence Pillant et Jean-Jacques Dularier.

Ce geste généreux s'inscrit dans la démarche solidaire de La Ferme à Cycles et constitue un soutien précieux au CCAS, dont le budget, indépendant de celui de la commune, repose uniquement sur la vente de concessions funéraires et les dons.

Le point sur les travaux de rénovation de l'ancien bureau de La Poste

Depuis le départ du SMRD qui occupait le 1er étage, il a été décelé de gros problèmes de structure dans le bâtiment communal situé place de la République.

Des études sont en cours pour trouver des solutions techniques et financières afin de pouvoir poursuivre les travaux de rénovation de l'ancien bureau de La Poste, au rez-de-chaussée, où doit s'installer le Forum. En attendant, ce dernier doit encore patienter dans ses locaux actuels.

Le chiffre du trimestre : 19

C'est le nombre de conseillers municipaux à élire en mars 2026. Ce chiffre passe de 15 à 19 en raison de la création de la commune nouvelle, suite à la fusion de Saillans et Véronne.

De nouveaux équipements pour les vélos



Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCP) a déployé dans plusieurs communes des équipements destinés à encourager l'usage du vélo.

Outre quarante arceaux pour stationner les vélos, Saillans a ainsi bénéficié de deux stations de réparation et de gonflage (coût 1 350 € l'unité), l'une déjà en service devant l'office de tourisme et l'autre bientôt installée à la Gare et d'un abri vélo (11 500 €) de dix emplacements installé place Maurice-Faure (derrière le monument aux morts). Deux box sécurisés (3 900 € l'unité) de deux places ont également été mis en place montée de la Soubeyranne et rue des Frères Naef. Ces aménagements renforcent l'attractivité de la commune pour les usagers du vélo et s'inscrivent dans la stratégie de la CCCPS visant à promouvoir des mobilités douces et durables sur tout son territoire.

Les animations saillansonnes (liste non exhaustive)

- **Samedi 25 octobre** à la salle des fêtes : **Festival de la raviole** avec Vivre à Saillans.
- **Du samedi 1^{er} au dimanche 9 novembre** : **exposition de sculptures, peintures, photographies et dessins** à la salle des fêtes avec Couleurs & Volumes.
- **Samedi 8 novembre** à 20 h 30 au Temple : **concert de Linda Dubois** (folk, pop, blues) organisé par Vivre à Saillans et L'Oubliette.
- **Samedi 15 novembre** à partir de 19 h à la Locomotive : **soirée disco**.
- **Mercredi 19 novembre** à La Locomotive : **après-midi jeux pour tous** avec Les Petites Canailles.
- **Samedi 22 novembre** à la Locomotive : **Soirée Quizz** avec Les Petites Canailles.
- **Samedi 29 et dimanche 30 novembre** : **marché de Noël artisanal** organisé par La Palette de Gribouille salle des fêtes et salle polyvalente.
- **Vendredi 5 et samedi 6 décembre** : **Téléthon**.
- **Dimanche 7 décembre** à 15 h au Temple : **Les Crackers en concert** (chants de Noël), organisé par Les Flamants de Sainte-Marie.
- **Dimanche 14 décembre** à 18 h au Louis XI : **Jolie Môme en concert** (pop, rock, électro).



Les Quatre-Temps d'automne




Les 23, 25, 26 et 30 septembre, jours des Quatre-Temps, ont donné la tendance météorologique probable pour l'automne 2025. Selon Maurice Allard, le spécialiste saillanson de cette méthode de prévision ancestrale : "Avec une prédominance de vent de nord, l'automne saillanson pourrait nous apporter des matinées froides à très froides, parfois accompagnées de grisailles et de faibles gelées, qui seraient suivies d'après-midi bien ensoleillées aux températures agréables. Les précipitations devraient être peu nombreuses. Pour autant, des épisodes cévenols pourraient apporter de forts cumuls."

État-civil de juillet à octobre 2025

Décès

 Jacques GAUTHERON - 88 ans (21 septembre)
 Maria GALBAVY née KRAJOVA - 70 ans (23 septembre)
 Daniel RANGER - 81 ans (23 septembre)
 Marcel MICHELAS - 91 ans (6 octobre)

Mariages

 Léa RIENDA et Guillaume LABAUME (2 août)
 Célia GUERDNER et Rémi GRANIER (23 août)
 Charlotte AUGER et Thibault PICHARD (05 septembre)
 Alexandra VERGNE et Philippe RAYNAL (04 octobre)

Naissances

 Naïa GERMAIN (17 août)
 Zina VICHARD (14 septembre)
 Cassio FALLET MARIANO (1er octobre)



À venir...

Plantation dans les ruelles



Les végétaux à planter dans les fosses en pied de façade arrivent le jeudi 13 novembre 2025. Les riverains et les écoliers saillans sont associés aux plantations. Une information sera diffusée le moment venu.

- Pour la phase 1, concernant les ruelles au sud de la Grande Rue, il y avait 210 mètres linaires et 72 m² de fosses. 1 330 végétaux ont été plantés.
- Pour la phase 2, les ruelles au nord de la Grande Rue, il y a 238 mètres linaires et 76 m² de fosses. 1 950 végétaux seront plantés, adaptés aux conditions des ruelles et au climat. Ils ont été commandés aux Terrasses Fleuries. Des plantations qui égayent les viols de Saillans et contribuent au bien-être de tous.

Réunion publique sur le projet de passerelle sur la RD 93

Une réunion publique concernant le projet de passerelle sur la RD 93 pour accéder à la Gare va prochainement être organisée par la municipalité, avec le maître d'œuvre Valentin Poirson. Ce sera l'occasion de faire un point sur ce projet structurant et sur sa poursuite après les élections municipales. Pour l'annoncer, une information sera largement diffusée sur tous les supports communaux et dans la presse.

La Maison de l'Écho



En octobre 2023, la commune de Saillans, en partenariat avec celles de Chastel-Arnaud, La Chaudière, Saint-Sauveur-en-Diois et Véronne, a répondu à l'appel à projets "Villages d'avenir" lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Cette candidature a été retenue. Le projet concerne la réhabilitation de la Maison dite de l'Écho, bâtiment communal situé au n° 1 boulevard de l'Écho, dans le prolongement du groupe mairie-école. L'objectif est de regrouper en un même lieu la bibliothèque, l'école de musique et l'Espace de Vie Sociale du Forum. Pour ce faire, une extension de plus de 150 m² est envisagée, avec une ouverture à la fois sur le boulevard de l'Écho et sur le jardin municipal. Ce projet bénéficie d'un accompagnement par un chef de projet spécialisé grâce au programme d'ingénierie "Villages d'avenir". Si toutes les conditions sont réunies, les travaux pourraient aboutir d'ici 5 à 7 ans.

TRAVAUX DE TOITURE OU DE FAÇADE

Tout projet de travaux sur une toiture ou une façade doit au préalable faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie, ainsi que d'une demande de stationnement pour les entreprises si nécessaire. Dans le secteur de l'église, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est sollicité. Merci de bien anticiper vos démarches. Pour vous aider dans tous vos dossiers, la CCCPS a conçu un "guide pour une demande d'autorisation d'urbanisme" consultable sur le site Internet de la mairie.

Directeur de publication : François Brocard, maire de Saillans.
 Rédaction, mise en page et crédits photos : Hélène Boyer.
 Impression : Imprimerie Véziant, 26400 Crest.
 Imprimé sur papier PEFC en 900 exemplaires / Achevé d'imprimer en novembre 2025.